

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES PERMANENTS

Pour répondre aux besoins des services, il est proposé la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 (10 h d'enseignement) ;
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 (10 h d'enseignement) ;
- 3 emplois d'attaché.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15532-1-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/5-32 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Ericc, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois permanents suivants :

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 (10 h d'enseignement) ;
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 (10 h d'enseignement) ;
- 3 emplois d'attaché.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15532-2-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE